



## Bail commercial obligation à la charge du locataire ou pas?

Par **Lea332021**, le **02/07/2023** à **02:10**

Bonjour.

Dans le cadre d'un bail commercial j'aimerais savoir qui doit prendre à sa charge des travaux dus à l'humidité parce que là le locataire n'a jamais aéré et en plus n'a jamais informé le bailleur de ce problème.

Merci d'avance

Léa

Par **yapasdequoi**, le **02/07/2023** à **07:29**

Bonjour,

Il faut se référer au bail.

A priori ce type de travaux incombe au locataire (cf 605 et 606 du code civil)

Par **Pierrepaulejean**, le **02/07/2023** à **08:15**

bonjour

l'entretien courant est à la charge du locataire

est-ce le locataire qui demande au propriétaire une remise en état ou des réparations?

quelqu'un a-t-il vérifié que cette humidité n'a pas pour origine un dégât des eaux ?